



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

culture et communication : budget

Question écrite n° 229

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui donner des indications sur le montant des sommes collectées par le ministère de la culture pour l'exploitation des données culturelles par les tiers, ainsi que les principaux organismes bénéficiaires de ces revenus et les principaux destinataires des données culturelles.

Texte de la réponse

Les informations relatives au montant des sommes collectées par le ministère en charge de la culture pour l'exploitation des données publiques culturelles par les tiers, ainsi que les principaux organismes bénéficiaires de ces revenus et les principaux destinataires des données culturelles, sont en cours de recensement par le ministère de la culture et de la communication. Par ailleurs, à l'occasion du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012, le Premier ministre a confié au Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, en lien avec le ministère chargé du budget, une mission d'évaluation des modèles économiques de chaque redevance existante portant sur l'utilisation des données publiques, notamment en auditant les coûts et les recettes associés. Ces recommandations seront remises à la fin du premier semestre 2013.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 229

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4245

Réponse publiée au JO le : [7 mai 2013](#), page 4982